



## De quels enseignants voulons-nous ?

9 décembre 2009

La FCPE vient de prendre connaissance de ce qui doit servir de circulaire de cadrage à la mise en place des masters de recrutement des enseignants.

Pour la FCPE, enseigner est un métier qui s'apprend. La FCPE demande solennellement le retrait de la circulaire de cadrage qui ne conduit qu'à l'effondrement de la formation pédagogique des enseignants.

La FCPE constate que cette circulaire ne cadre rien, ni en termes d'horaires ni en termes de contenu.

Cette circulaire évacue totalement l'importance de la formation pédagogique pourtant si fondamentale aux enseignants dans l'exercice de leur métier.

Alors qu'on allonge la durée d'études, aucune exigence réelle n'est posée en ce qui concerne la pédagogie et la psychologie de l'enfant.

Une année d'études supplémentaire pour moins d'enseignement professionnel : telle est la proposition du ministère.

Pour la FCPE, enseigner est un métier qui s'apprend. Les parents ne peuvent se satisfaire d'enseignants n'ayant qu'une vague idée de ce qu'est un enfant, un élève !

Chacun sait que la formation est largement pilotée par les concours de recrutement.

La FCPE demande que, si les concours ont lieu en fin de parcours de formation, ils prennent en compte ces éléments et comportent une épreuve de pédagogie, une épreuve de psychologie de l'enfant et une sur la connaissance du système éducatif.

Pense-t-on que les choses pourront évoluer positivement, tant qu'on ne changera rien sur le fond ?

Pense-t-on que les enseignants qui déclarent, déjà, avoir du mal à intégrer les nouvelles technologies dans leur classe, qui peinent à gérer l'hétérogénéité des élèves de leur classe y parviendront mieux si la sélection au concours ne se fait quasi exclusivement que sur les disciplines ?

La FCPE constate en outre que les IUFM sont les grands absents de cette circulaire !

Sur quels potentiels se ferait cette formation professionnelle alors ?

Enfin, la FCPE condamne fermement l'impasse faite par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les bourses aux étudiants. Le recrutement d'aujourd'hui assure une année de fonctionnaire stagiaire. En plaçant le concours après la 5<sup>ème</sup> année de formation, la réforme exige deux années d'études non rémunérées supplémentaires.

De quel droit veut-on écarter les classes moyennes ou populaires de cette formation ?

De quel droit veut-on réserver le métier d'enseignant à une classe sociale favorisée ?

Comment peut-on oser croire ou faire croire que le rétrécissement social du recrutement des enseignants n'est pas programmé, puisque aucun engagement réel de prise en charge nécessaire n'est pris au-delà des 3000 euros une fois pour toute pour un stage éventuel.

Ce sont de nos enfants dont il s'agit, élèves et peut-être futurs enseignants !  
C'est de l'école de demain dont il s'agit et de la formation d'enseignants qui exerceront pendant des dizaines d'années !

La FCPE demande solennellement le retrait de ce texte qui ne conduit qu'à l'effondrement de la formation pédagogique des enseignants.  
Elle exige la réécriture profonde d'un vrai cadrage qui impose des heures de formation pédagogique des enseignants en plus grand nombre sans pour autant rejeter leur formation disciplinaire, chose possible avec une année d'études en plus.

C'est dans cet esprit que la FCPE appelle avec les autres organisations ou associations d'élèves, d'étudiants, d'enseignants, d'universités, et mouvements pédagogiques à se mobiliser le 15 décembre pour le retrait des décrets.